
Pétition des commissaires du représentant du peuple de la Meurthe, de la société populaire et du conseil général de Toul informant de leur fête civique dans la cathédrale déchristianisée, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition des commissaires du représentant du peuple de la Meurthe, de la société populaire et du conseil général de Toul informant de leur fête civique dans la cathédrale déchristianisée, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 69-70;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38237_t1_0069_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre du président de la Société populaire de Loches (1).

La Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séant à Loches, à la Convention nationale.

Loches, le 11 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

Citoyens représentants,

Plus la philosophie fait de progrès, plus la raison s'empare de l'empire des despotes; il en est des conquêtes en morale comme il en est en physique. La Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séant à Loches en fait preuve par l'arrêté qu'elle vous adresse.

Cette Société ne veut plus de prêtres, parce qu'elle les considère comme les plus puissants ennemis de la liberté et de l'égalité, comme abusés par leurs futiles instructions, par leurs dévouements mensongers à tenir l'homme dans l'avidité et dans l'esclavage, pour l'empêcher d'être ce qu'il doit être : révolutionnaire.

Tels sont les sentiments des sans-culottes réunis en Société populaire à Loches.

GABOR, président.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séant à Loches.

Extrait du registre des délibérations de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séant à Loches (2).

Séance du 30 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

Le président a annoncé l'ordre du jour, il s'agissait de savoir si les prêtres sont nécessaires ou non. La Société ayant senti que la position de ce question n'offrait qu'un objet vague et absurde, a décidé que la question serait posée ainsi : La Société veut-elle des prêtres ou n'en veut-elle plus?

Plusieurs orateurs ont successivement développé leur opinion, après quoi la Société se trouvant en état de délibérer, a arrêté d'abord que l'on irait aux voix par appel nominal. Sur cent dix sept membres présents, cent quatorze ont voté pour la négative.

Pour extrait :

GABOR, président; POLLIER, secrétaire;
PAULQUIN, secrétaire.

La Société populaire et les autorités constituées d'Abbeville expriment le même vœu. « Ces frères, disent-elles, consomment le travail précieux des abeilles. Ils dévoraient tout et ne produisaient rien; ils parlaient de charité et ils étaient intolérants: ils prêchaient les vertus et commettaient tous les crimes.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

(1) Archives nationales, carton C 286, dossier 835.

(2) *Ibid.*

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 49.

Suit la lettre d'envoi de l'adresse (1).

André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, à la Convention nationale.

Le 3^e jour de la 2^e décade du 3^e mois frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Je vous adresse, citoyens collègues, une adresse de la Société populaire et des autorités constituées d'Abbeville; son contenu vous donnera une idée de l'esprit public dans cette cité.

« Salut et fraternité.

A. DUMONT.

Adresse (2).

La Société populaire d'Abbeville, département de la Somme, à la Convention nationale.

Citoyens représentants,

« Les Français sont mûrs à la philosophie, ils ne veulent plus d'autre culte que celui de la raison; ce culte n'a pas besoin de prêtres, ils n'ont fait que troubler le repos des nations; le flambeau de la vérité a éclairé la terre et le règne de l'imposture est passé.

« Ces frères consomment le travail précieux des abeilles, ils dévoraient tout et ne produisaient rien; ils prêchaient les vertus et commettaient tous les crimes.

« Hâtez-vous, augustes représentants, extirpez jusqu'aux racines l'arbre empoisonné qui, depuis tant de siècles, couvre l'univers de son ombre mortelle.

Plus de prêtres, plus d'églises; il ne faut à des républicains que des vertus, et votre exemple nous les inspire.

Nous demandons, citoyens représentants, que dans l'une de nos églises il soit élevé un autel de la patrie et que ce temple soit consacré à la raison; nous irons dans ce temple auguste nous exciter à la pratique des vertus républicaines.

(Suivent 35 signatures.)

« Les autorités constituées de la commune d'Abbeville, réunies en la chambre du conseil de la maison commune, d'après l'invitation faite par le procureur syndic du district d'Abbeville, approuvent à l'unanimité la pétition ci-dessus faite par la Société populaire de cette commune, et tous les membres présents ont signé.

« A Abbeville, le 8 frimaire de la deuxième année de la République française une et indivisible. »

(Suivent 41 signatures.)

Les commissaires du représentant du peuple dans le département de la Meurthe, réunis à la Société populaire et au conseil général de la commune de Toul, ont célébré, la 3^e décade de brumaire, une fête civique dans le temple, ci-devant

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 899.

(2) *Ibid.*

cathédrale, consacré à la raison; au retour de laquelle on a fait à la Société populaire l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier.

Sur la demande unanime du peuple, le conseil général de la commune a fait fermer toutes les églises, après en avoir fait retirer l'argenterie, les ornements et le cuivre qui ont été déposés au district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Projet adopté pour la fête de la 3^e décade de brumaire (2).

COMMUNE DE TOUL.

Une salve de 12 coups de canon annoncera la veille au soleil couchant la fête de la décade.

Le lendemain à 7 heures du matin, même salve.

Sur la place de la Fédération sera dressé un autel assez vaste pour contenir toutes les autorités réunies.

Au milieu de l'autel sera élevé un trépiéd sur lequel on déposera la statue de la Liberté.

Derrière l'autel sera planté un arbre de la liberté, décoré de manière analogue à la cérémonie.

A 30 pieds en avant et sur les deux côtés de l'autel on élèvera deux pyramides de 30 pieds de hauteur; celle de droite sera décorée des emblèmes et attributs de la féodalité et de la noblesse, sur le socle seront déposés les titres destinés aux flammes. Celle de gauche, décorée des attributs de la chicane, aura sur son socle les lettres et patentes des procureurs, destinées aussi aux flammes. Sur le haut de chacune des pyramides flottera un drapeau blanc sur lequel on lira, sur celui de droite :

Le Français libre et citoyen ne connaît plus d'autres titres.

Sur celle de gauche flottera même drapeau où on lira :

Vivez en paix et suivez les lois.

Au milieu et entre les deux pyramides sera la place destinée à l'incendie du char aux confessionnaires, une pique très élevée portera une banderole sur laquelle on lira :

La raison fait justice du fanatisme.

Les décharges continues d'artillerie se feront entendre pendant l'incendie du char et des deux pyramides. L'incendie fini, on prononcera un discours au peuple; il sera terminé par le chant d'hymnes patriotiques. On se remettra en marche, et arrivé à la commune on distribuera aux pauvres 1.200 livres de pain.

Ouverture de la marche.

Une bannière portant l'emblème de la surveillance, un détachement de canonniers traînant deux pièces. Un détachement d'infanterie pris dans les dépôts de la garnison, entremêlé avec un détachement de la garde natio-

nale précédés de tambours battant dans les intervalles des chœurs; le détachement aura en tête une bannière sur laquelle on lira :

Tout Français est soldat pour la patrie et la liberté.

Liberté, nous sommes 24 millions armés pour toi.

Un détachement à cheval de la cavalerie, portera pour bannière :

Frères d'armes, nous complétons la victoire et protégeons la retraite.

Un groupe d'adolescents armés, élèves de la patrie, marchant sur quatre rangs, porteront au milieu d'eux une bannière sur laquelle on lira :

*Guerrier, nous voulons t'imiter.
Amis, cherchons à les surpasser.*

Un groupe d'enfants traînant sur un petit chariot des faisceaux de verges et de martinetts brisés ayant à leur tête, sur leur bannière, cette devise :

Despotisme classique, tu es anéanti.

au revers :

*La punition des âmes sensibles,
c'est le courroux paternel.*

Un groupe de jeunes filles adolescentes, vêtues en blanc, couronnées de chêne, ayant une guirlande aussi de chêne portant en écharpe des rubans [aux couleurs] nationales, et marchant six de front, auront au milieu d'elles une bannière ornée de rubans [aux couleurs] nationales. Sur la bannière sera écrit :

Les couleurs de la liberté sont aussi celles de la vertu.

Un groupe de jeunes enfants des deux sexes, menant des animaux attachés et parés de rubans, suivis d'une bannière sur laquelle on lira :

Doux et innocents ils sont notre emblème.

Six jeunes hommes et six jeunes filles, des mieux choisis, les hommes en habits nationaux, les filles en blanc, couronnées de chêne et portant des guirlandes, marchant sur six de front, tenant par la main chacune un garçon; la fille de droite tiendra de la main droite une bannière portant :

Ma main sera la récompense de la vertu.

Celle de gauche du premier rang :

Volz à la victoire, mon cœur tend au retour.

Garçon de droite du 2^e rang :

Ma vie est pour la République, mon cœur est pour toi.

Garçon de gauche du 2^e rang :

Je l'aime presque autant que la liberté.

Un peloton de citoyens armés, entrelacé de femmes, portant le drapeau de la garde nationale.

Un char attelé de quatre bœufs de front, conduits par des cultivateurs. Ce char, destiné à être brûlé, sera chargé de confessionnaires,

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 40.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.